

**Jean-Pierre Marguénaud,**  
Faculté de droit de Limoges

## L'expérimentation animale entre droit et liberté

L'expérimentation animale passe généralement pour être indispensable au progrès de la Science et, par conséquent, au bonheur de l'Humanité. Aussi, a-t-elle été longtemps abandonnée à la Liberté la plus absolue des chercheurs auxquels le Droit n'avait à imposer aucune contrainte. Seulement, dans un Etat de droit, le Droit s'infiltre partout et l'expérimentation animale n'échappe plus complètement à son influence. Elle a donc cessé d'être un domaine où la Liberté règne sans partage au service de l'amélioration du sort de tous pour devenir elle-même un terrain d'expérimentation où se précisent les relations entre Droit et Liberté. Certains pourraient même redouter un retournement si radical de tendance que les expériences sur les animaux en viendraient à être absolument interdites par le Droit.

Pour l'heure, leurs craintes n'ont pas lieu d'être car la Liberté est encore très largement reconnue aux chercheurs et aux expérimentateurs. C'est d'abord et avant tout une liberté positive, nourrie de liberté scientifique et de liberté économique, qui devrait même être encore renforcée par la récente Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. De manière plus novatrice, la liberté des chercheurs et des expérimentateurs pourrait être aussi une liberté négative de ne pas réaliser sur tels ou tels animaux telle ou telle expérience qui, en conscience, leur paraîtrait trop atroce ou trop peu utile.

Après le temps de l'absolue Liberté est venu, à partir du décret du 9 février 1968, le temps de l'Ethique, valorisée par la transposition de la directive communautaire 86/609/CEE du 24 novembre 1986, qui laisse les expérimentateurs libres de leurs choix. Cependant la nouvelle directive 2010/63/UE du 22 septembre 2010, qui subordonne la réalisation des projets à une évaluation favorable, et, le plus souvent, à une autorisation, devrait marquer la soumission de l'expérimentation animale au Droit, pour peu que sa transposition, devant intervenir au plus tard le 10 novembre 2012, se fasse loyalement. Il s'agira donc de montrer comment la confrontation du Droit, toujours plus présent, et de la Liberté, toujours aussi nécessaire d'un point de vue général aux progrès de la recherche, conduit à un profond renouvellement des données juridiques qui président à la réalisation d'expériences sur les animaux.

### Grands témoins :

- Hélène Combrisson, Professeure à l'ENVA
- Isabelle Doussan, Directrice de recherche Inra, GREDEG CNRS UMR 6277
- Pierre Serna, Professeur à Panthéon Sorbonne  
et Directeur de l'Institut d'histoire de la révolution Française

Conférence organisée en partenariat avec le Groupe de réflexion éthique en expérimentation animale (GREEA Jouy).

jeudi 9 juin 2011 à 13h30

Centre Inra de Jouy-en-Josas

Amphithéâtre Jacques Poly, Bâtiment 440

contact : evelyne.lhoste@jouy.inra.fr



**INRA**

DRH SERVICE FORMATION • MISSION COMMUNICATION



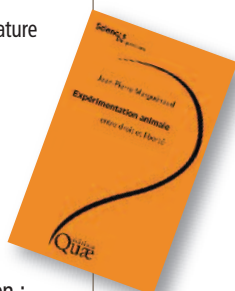
Une collection de **26 titres**  
aux éditions QUÆ  
(Inra, Cemagref, Cirad, Ifremer)

Parmi lesquels :

- Les usages sociaux de la science.  
Pour une sociologie clinique du champ scientifique par Pierre Bourdieu (1998).
- La fin du "tout génétique" ? Vers de nouveau paradigme en biologie par Henri Atlan (1999).
- Les harmonies de la nature à l'épreuve de la biologie. Evolution et biodiversité par Pierre-Henri Gouyon (2001).
- L'évaluation du travail à l'épreuve du réel.  
Critique des fondements de l'évaluation par Christophe Dejours (2003).
- Agronomes et paysans.  
Un dialogue fructueux par André Pochon (2008).
- Penser comme un rat par Vinciane Despret (2009).
- L'Écologie des autres.  
L'anthropologie et la question de la nature par Philippe Descola (2011).

Paru en mai 2011

- L'expérimentation animale entre droit et liberté par Jean-Pierre Marguénaud



## Jean-Pierre Marguénaud

Professeur agrégé de Droit privé en 1991, après avoir soutenu, en 1987, une thèse de doctorat consacrée à "l'animal en droit privé". Il devient spécialiste de droit de la Convention européenne des droits de l'Homme. Les travaux qu'il consacre aux droits de l'Homme au sein de l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ) de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Limoges n'ont cependant pas émoussé son intérêt pour le droit animalier. C'est ainsi que, épaulé par le Doyen Jacques Leroy et Florence Burgat, il a créé, en juillet 2009, la Revue semestrielle de droit animalier (RSDA).

### Quelques éléments de bibliographie

- Marguénaud J.P. (1992). *L'animal en droit privé*. Paris PUF.
- Marguénaud J.P. (1995). *L'animal dans le nouveau code pénal*. Paris Recueil Dalloz Sirey, p.187.
- Marguénaud J.P. (1998). *La personnalité juridique des animaux*. Paris Recueil Dalloz, p.205.
- Marguénaud J.P. et al (2004). *La protection juridique du lien d'affection envers un animal*. Paris Recueil Dalloz, p.3009.
- Marguénaud J.P. et Dubos O. (2006). *Le droit communautaire et les produits cosmétiques expérimentés sur les animaux*. Paris Recueil Dalloz, p.1774.
- Marguénaud J.P. et Dubos O. (2009). *Les animaux et les droits européens*. ed. Pédone (direction).
- Marguénaud J.P. et Dubos O. (2009) *La protection internationale et européenne des animaux*. Pouvoirs n°131 Seuil, 113.

Toute la collection au bout du lien :  
[http://www.quae.com/fr/collections/?collection\\_id=262](http://www.quae.com/fr/collections/?collection_id=262)

jeudi 9 juin 2011 à 13h30  
Centre Inra de Jouy-en-Josas  
Amphithéâtre Jacques Poly, Bâtiment 440  
contact : [evelyne.lhoste@jouy.inra.fr](mailto:evelyne.lhoste@jouy.inra.fr)



DRH SERVICE FORMATION • MISSION COMMUNICATION